



JOURNÉE DE LA SFMT DU 28 JANVIER 2022

Focus sur le suivi post-professionnel et la visite de fin de carrière

Pour en savoir plus :

- Pour consulter les présentations de la journée SFMT du 28 janvier 2022 : http://www.chu-rouen.fr/sfmt/autres/Communications_total_compressed.pdf

La journée scientifique de la Société Française de Médecine du Travail (SFMT), tenue en visio-conférence le 28 janvier dernier, a eu pour thème « **Santé au travail : les évolutions réglementaires récentes et leur mise en œuvre dans les Services de prévention et santé au travail** ».

Quelques 560 personnes se sont inscrites à cette journée.

Deux grandes thématiques : les éléments phares de la loi du 2 août 2021 d'une part, et la traçabilité des expositions professionnelles et l'organisation de la visite médicale de départ en retraite d'autre part, ont été abordées, respectivement le matin et l'après-midi.

Parmi les interventions sur le suivi post-professionnel, une communication des Professeurs Jean-Claude Pairon (Service de Pathologies professionnelles et de l'Environnement – CHI Créteil) et Jean-François

Gehanno (Service de Médecine du travail, Pathologies professionnelles et de l'Environnement – CHU Rouen) a permis de dresser un « **Etat des lieux des recommandations sur le suivi médical des expositions à effet différé** ».

Une synthèse en est faite ci-après.

Des recommandations par agent ou par organe, émises par la SFMT, souvent avec d'autres sociétés savantes, et/ou par la Haute Autorité de Santé (HAS) existent pour les reprotoxiques (2004), l'amiante (2010), les poussières de bois (2011), les agents cancérigènes pour la vessie (2012), le travail posté et/ou de nuit (2012), les agents cancérigènes pour le poumon (2015), le travail en conditions hyperbares (2016 – 2018) et la silice cristalline (2021).

Le tableau ci-après liste les surveillances médicales proposées, issues des recommandations françaises existantes.



Suite page 10 ►

	Examens complémentaires proposés dans le cadre de la surveillance post-professionnelle
Amiante	Schéma de surveillance : TDM thoracique avec périodicité (5 à 10 ans d'exposition cumulée) = SPP Amiante (Cf. HAS 2010) – Recherche de pathologie bénignes Pas de TDM annuel dans l'immédiat (Cf. SFMT-HAS 2015)
Plomb	Aucun
CMR catégories 1A ou 1B de l'UE et arrêté du 26 octobre 2020, complété par l'arrêté du 3 mai 2021	Approche par organe cible pour les cancérogènes Se référer à l'évaluation du CIRC pour déterminer l'organe cible le cas échéant
Agents biologiques groupes 3 et 4	Absence de recommandation actuellement
Rayonnements ionisants	Absence de recommandation actuellement
Risque hyperbare	Aucun (sauf accidents antérieurs de désaturation – Cf. recommandation de la SFMT)
Manutentions manuelles de charges	Absence de recommandation actuellement
Vibrations mécaniques	Absence de recommandation actuellement
Agents chimiques dangereux	Silice cristalline : Cf. recommandations spécifiques SFMT-SPLF-SFR-SNFMI/HAS 2021 RXT (lecture BIT) + créatininémie ± EFR/5 ans selon niveau d'exposition cumulée Autres nuisances : EFR de fin de carrière si pertinent (agents provoquant des pneumoconioses) (Neurotoxiques: examen clinique ?) (Néphrotoxiques: quels examens ? Périodicité ?)
Bruit	Audiométrie de fin de carrière
Travail de nuit	Suivi gynécologique avec mammographie de dépistage selon recommandations HAS sans examen additionnel spécifique

Un second tableau synthétise les sites pour lesquels il existe un lien certain avec des agents cancérigènes chimiques professionnels (selon l'évaluation du Centre International de Recherche sur le Cancer), pour lesquels il n'existe, dans

la plupart des cas, pas de recommandations en France à ce jour en termes d'examens complémentaires à proposer, mais justifiant d'une réflexion à avoir sur un éventuel dépistage.

Site		Agents
ORL	Nasopharynx	Formaldéhyde Poussières de bois (Cf. Recommandation SFMT)
	Cavité nasale et sinus du nez	Fabrication isopropanol Poussières de cuir Dérivés du Ni Poussières de bois (Cf. Recommandation SFMT)
	Larynx	Amiante
Digestif	Estomac	Industrie de fabrication du caoutchouc
	Foie	Chlorure de vinyle
	Voies biliaires	1,2 dichloropropane
Respiratoire	Poumon	Cf. Recommandation SFMT
Peau	Mélanome	PCB, UV
	Autres tumeurs malignes cutanées	Arsenic Distillation des goudrons dérivés du charbon Huiles minérales peu ou non raffinées Suies
Mésothéliome		Amiante Profession de peintre
Ovaire		Amiante
Appareil urinaire	Rein	Trichloroéthylène
	Vessie	Cf. Recommandation SFMT
Hémopathies	Leucémies aiguës (LA) myéloïdes et LA non lymphocytaires	Benzène Formaldéhyde
	Leucémies myéloïdes chroniques	Formaldéhyde
	Toutes leucémies	1,3 Butadiène Produits de fission Industries de fabrication du caoutchouc
	Lymphomes non hodgkiniens	Lindane Pentachlorophénol Pesticides
	Tous lymphomes	1,3 Butadiène Industries de fabrication du caoutchouc Pesticides
	Myélome multiple	1,3 Butadiène Pentachlorophénol Pesticides

Les règles et critères de l'OMS à respecter pour déclencher un dépistage sont les suivants :

- ▶ La sensibilité et la spécificité du test de dépistage doivent être optimales.
- ▶ La maladie étudiée doit présenter un problème majeur de Santé publique.
- ▶ L'histoire naturelle de la maladie doit être connue.
- ▶ Une technique diagnostique doit permettre de visualiser le stade précoce de la maladie.
- ▶ Le test de dépistage doit pouvoir être répété à intervalles réguliers si nécessaire.
- ▶ Les résultats du traitement à un stade précoce de la maladie doivent être supérieurs à ceux obtenus à un stade avancé.
- ▶ Le test de dépistage doit être acceptable pour la population.
- ▶ Les moyens pour le diagnostic et le traitement des anomalies découvertes dans le cadre du dépistage doivent être acceptables et réalisables facilement partout en France.

▶ Les nuisances physiques et psychologiques engendrées par le dépistage doivent être inférieures aux bénéfices attendus.

▶ Le coût économique d'un programme de dépistage doit être compensé par les bénéfices attendus.

Les professeurs Pairon et Gehanno ont également rappelé au cours de cette intervention que la fréquence attendue de la maladie devait être prise en compte pour déterminer l'intérêt ou non de dépister.

Parmi les autres communications sur le suivi post-professionnel et la visite de fin de carrière, on retiendra plus particulièrement l'intervention du Docteur Fabrice Michiels sur un exemple de mise en œuvre à l'AIST 19 (Brive), de même que celles du Docteur Laurence Capdeville, illustrant la traçabilité des expositions professionnelles et l'organisation de la visite médicale de départ en retraite, et du Professeur Sophie Fantoni-Quinton présentant la recommandation de la SFMT sur le sujet et établissant la responsabilité des différents acteurs impliqués. ■

Pour en savoir plus :

- ▶ Pour en savoir sur la recommandation de la SFMT sur la visite de fin de carrière : http://www.chu-rouen.fr/sfmt/autres/Recommandation_SFMT.pdf



Nouveauté : un catalogue dédié au management

Le management étant cette année une priorité de branche, l'Afometra vient de publier un catalogue spécifique pour les managers en santé travail. Il présente toutes les formations en inter qui se tiendront en 2022 (ces formations peuvent également être organisées dans vos services et adaptées à votre demande).

Ce catalogue regroupe de toutes nouvelles formations :

- Les fondamentaux du management en santé travail,
- Développer son leadership,
- Manager en gérant les conflits relationnels.

Mais aussi des formations qui ont déjà fait leurs preuves :

- Animation et gestion d'équipe,
- Les fondamentaux de la conduite de projet,
- Le tutorat en Santé-Travail.

Enfin, vous y trouverez une refonte du cycle de 6 jours : « **Management d'équipe pluridisciplinaire pour les médecins du travail** ».

Si vous adhérez à l'OPCO Santé, n'oubliez pas qu'il existe un financement allant jusqu'à 2 000 euros par an et par salarié pour les formations concernant l'encadrement des équipes.



Pour obtenir ce catalogue : rendez-vous sur le site de l'Afometra ou au 01 53 95 38 63.